

ANTIDOTE hebdo

DRFIP - TGE - DIRCOFI - DRESG Tour Bretagne

N° 204 / 03 Mars 2015 CGT Finances Publiques 44



De qui se moque-t-on !

A l'heure où des hôpitaux croulent sous le poids du remboursement des emprunts toxiques, où les fusions d'établissements à marche forcée conduisent à fermer les petites maternités ou des services pratiquant l'IVG, où les patients les moins fortunés restreignent leur accès aux soins, que fait l'Assurance Maladie ? En catimini, elle décide qu'elle va rembourser aux pharmaciens des honoraires de dispensation. C'est quoi ce terme barbare me direz-vous ? A compter du 1^{er} janvier 2015, votre pharmacien vous facture 0,82€ pour la délivrance de chaque boîte de médicament remboursable, avec ou sans ordonnance. Si l'ordonnance comporte au moins 5 médicaments remboursables différents, il facture en plus un honoraire de dispensation dit « complexe ». Dans le 1^{er} cas, cet honoraire est remboursé dans les mêmes conditions que le médicament auquel il se rapporte (au même taux donc) et la part restante sera prise en charge par votre organisme complémentaire, si votre contrat le prévoit. Dans le 2^{ème} cas, il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Voilà où va l'argent de nos cotisations !

Dans le même temps, nous apprenons que le nouveau patron de Sanofi va bénéficier d'une prime de bienvenue de 2 millions d'euros en prenant ses fonctions le 2 avril. S'il est toujours là en janvier 2016, encore 2 millions d'euros. Son salaire annuel oscillera entre 3 et 4 millions d'euros et on lui attribue 220 000 euros de stock-options. C'est une insulte aux salarié-es mais aussi aux utilisateurs de médicaments que nous sommes tous. Remarquez, Sanofi peut lui payer ça, l'entreprise a perçu 150 millions de crédit d'impôt, a versé 3,7 milliards de dividendes et a racheté des actions pour 1,8 milliards. Comment ? Gageons que le prix des médicaments et les 5 000 postes qu'elle a supprimés en 5 ans l'ont bien aidée. *Pas de chance, le parlement n'a que (mollement) légiféré sur les retraites chapeaux, pas sur les primes de bienvenue. On ne peut pas penser à tout !*

Restructurations à Nantes, ça coince au GT.

Le premier groupe de travail sur les règles de gestion (commun pour les agents A, B et C) dans le cadre de la réorganisation des services de Nantes (Cf. Antidote n° 202) s'est tenu le 26 février.

En préambule, la CGT a rappelé son désaccord sur la réduction du nombre de SIP et de SIE de 6 à 4 (augmentant la taille des structures), a souligné le manque d'ambition du projet Sud-Loire avec la création d'un seul SIP contrairement à la proposition de la CGT d'implantation de 2 SIP et de 2 SIE et dénoncé le calendrier imposé.

Pendant près de deux heures, le débat a porté uniquement sur la nature de l'opération : transfert de missions avalisé par la DG pour la Direction, création de nouvelles structures pour les syndicats dès lors qu'aucune structure actuelle ne reste dans la même configuration géographique.

Résultat : un désaccord important et une suspension des travaux du groupe de travail à l'initiative des syndicats dans l'attente d'une réponse de la Direction sur ce point essentiel qui emporte des conséquences sur le périmètre des agents devant faire une demande de mutation.

Prochaine réunion dans la semaine du 9 mars.

A suivre ...

Le compte rendu complet de ce groupe de travail est en ligne sur notre site.

Exister, Agir, Gagner au Féminin

Si le XVIII^{ème} a été celui des droits du genre masculin (Droits de l'Homme), le XX^{ème} celui de grandes émancipations avec l'aboutissement de certaines revendications féminines et une reconnaissance abstraite de l'égalité Femmes/Hommes, le XXI^{ème} sera sans conteste celui du triomphe de la parité par l'arrivée de femmes à des hauts niveaux de responsabilités.

Au siècle dernier cette lutte s'est concentrée dans le domaine du travail (« à travail égal, salaire égal », « statut de conjoint collaborateur pour les femmes d'artisans de commerçants », « sanction du harcèlement sexuel sur le lieu de travail »...) et des droits civiques et sociaux (« droit de vote », « un enfant si je veux, quand je veux », « suppression de l'obéissance de la femme à son époux »...)

Au niveau international, une journée des femmes est désormais célébrée tous les ans dans de nombreux pays à travers le monde. On y reconnaît leurs luttes, leurs réalisations passées, et on y prépare l'avenir pour les futures générations de femmes.

En France, La CGT a pris sa part dans cette bataille, ayant bien compris comme le disait Charles FOURIER philosophe français que « le degré d'émancipation féminine est la mesure du degré de l'émancipation générale ». En mai 1973 à PARIS, elle dédiait sa V^{ème} Conférence Nationale « aux femmes salariées » et dégageait des perspectives d'activités syndicales à l'intention des travailleuses, de plus en plus nombreuses sur le marché de l'emploi et très actives dans les luttes sociales. En 2007 notre confédération adoptait « la Charte égalité femmes-hommes », s'engageant à repenser dans nos structures le mode de fonctionnement pour que les femmes prennent toute leur place dans l'organisation, y compris au plus haut niveau de responsabilité.

Dans notre Fonction Publique, en dépit d'un certain nombre de mesures favorables à l'égalité professionnelle femmes-hommes et d'une forte féminisation, on note une persistance des inégalités, particulièrement au niveau des rémunérations et de l'accès des femmes aux emplois de direction. « Plus les responsabilités sont élevées, moins les femmes sont nombreuses ». Les femmes connaissent un déroulement de carrière beaucoup moins linéaire (interruptions, temps partiel) qui influe fortement sur le niveau de pension de leur retraite.

